



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

# PROGRAMME DE VOIRIE 2018

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Marché n° LHN/VRD/2018-01 – Juin 2018

**REMISE DES PLIS :  
VENDREDI 22 JUIN 2018 A 12H00**

## 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet les travaux de modernisation 2018 de la voirie de la commune de Lanhouarneau.

## 2. Caractéristiques du contrat

### 2.1 Allotissement

La consultation en procédure adaptée n'est pas allotie.

### 2.2 Date et délai des prestations

Le délai sera précisé dans le mémoire technique. Un ordre de service sera émis pour démarrer les travaux.

### 2.3 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### 2.4 Options obligatoires

Sans objet.

### 2.5 Variantes

Les variantes sont autorisées, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat ne peuvent cependant pas être modifiées.

### 2.6 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à sept jours calendaires avant la remise des plis. La collectivité peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

## 3. Réponse des entreprises

### 3.1 Visite des lieux

La prise de rendez-vous se fait auprès de Monsieur Olivier PRIGENT, au moins 48h avant la date du rendez-vous, en téléphonant au 06.30.99.63.23

### 3.2 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

### 3.3 Dépôt du pli

La date et l'heure limite de dépôt du pli est fixée au **Vendredi 22 Juin 2018 à 12h00**. Le pli est à transmettre :

- **Soit au format papier** avec la mention « **Marché n° LHN/VRD/2018-01 – NOM DU CANDIDAT – NE PAS OUVRIR** », à remettre à la Mairie de la Commune de Lanhouarneau, Place de la Mairie, 29430 LANHOUARNEAU.
  - ↳ Par voie postale en recommandé avec accusé de réception
  - ↳ Par dépôt sur place (horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 16H30)
- **Soit par dépôt électronique**, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt)

Le marché peut être totalement dématérialisé, via la « salle des marchés » Mégalis Bretagne. Dans ce cas, le certificat de signature électronique de l'entreprise retenue devra être au format PADES. Dans son offre, par le formulaire de candidature, l'entreprise indiquera clairement les coordonnées de la personne qui suivra le marché, particulièrement son adresse électronique, pour les échanges via la plate-forme Mégalis (demandes de compléments, notifications...) tout au long de la consultation puis de la vie du marché.

### 3.4 Contenu du pli

Le pli doit contenir, dans un format non relié (sans classeur) ou seulement avec trombone ou élastique, les documents suivants :

- L'Acte d'engagement
- Le détail estimatif
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Le mémoire technique

***Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.***

## 4. Analyse des plis

### 4.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doivent être suffisantes pour pouvoir répondre à la consultation.

### 4.2 Critères de choix des offres

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent points, pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (60%)
- Méthodologie technique Valeur technique (30 %)
- Références (10 %)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère Prix (60%) correspond au montant du contrat OU du détail quantitatif estimatif. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{60 \times \text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

*Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.*

Le critère Méthodologie technique Valeur technique (30 %) est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- Délai (10 %)
- Matériaux utilisés (10 %)
- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation de l'ensemble des prestations (10 %)

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

### **4.3 Négociation**

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...), avec les meilleurs candidats, au vu d'une première analyse des offres.

## **5. Renseignements complémentaires**

Olivier PRIGENT  
Service VOIRIE  
29 rue des Carmes  
BP 116  
29250 SAINT POL DE LEON  
Tel : 02.98.69.10.44  
[voirie@hlc.bzh](mailto:voirie@hlc.bzh)

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 3.1).